

ILE-DE-FRANCE

Le cheval



COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE

Comité Régional de Tourisme Équestre d'Ile de France

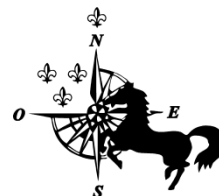
Secrétariat : 12 ter, rue Edmond Turcq

95260 Beaumont sur Oise

Tél / Fax : 01.34.70.05.34

e-mail : crte-ile-de-france@ffe.com

www.crteif.fr



CONVOCAATION À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2011

le 15 Décembre 2011

Madame, Monsieur,

Les adhérents électeurs du CRTEIF, à jour de leur cotisation, sont conviés à l'Assemblée Générale pour voter, soit par correspondance, soit sur place le :

Lundi 30 Janvier 2012 à 19h00

Au Siège Social du CRTEIF

56, rue des Renaudes

75017 Paris

Le bureau de vote sera ouvert de 17h30 à 18h30

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'Assemblée Générale 2009-2010,
- Rapport moral et quitus 2010-2011,
- Rapport financier et quitus 2010-2011,
- Budget prévisionnel 2011-2012,
- Questions diverses.

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT :

- 1 bulletin ou plusieurs bulletins de vote,
- 1 petite enveloppe bleue pour y glisser le ou les bulletins.
- 1 enveloppe **pré timbrée** à l'adresse du CRTEIF, pour le vote par correspondance.

MODALITÉS DE VOTE

Pour voter par correspondance :

1. Cocher les cases correspondant à vos choix, sans rayer sous peine de nullité de votre vote
2. Insérer le ou les bulletins dans l'enveloppe **bleue**,
3. Poster cette enveloppe grâce à l'**enveloppe pré timbrée** et adressée à CRTEIF AG 2011
56, rue des Renaudes 75017 Paris.

Pour voter sur place, le bureau de vote sera ouvert de 17h30 à 18h30

Tout adhérent électeur présent le jour de l'Assemblée, porteur du matériel de vote, devra émarger la feuille de présence en présentant une pièce justifiant de son identité, et sa licence fédérale de l'année en cours, ou toute autre pièce justifiant de sa qualité de dirigeant de l'établissement équestre agréé ou affilié, pour lequel il vote.

QUORUM

L'Assemblée Générale 2011 ne délibère valablement que si le quart au moins de ses membres, représentant le quart des voix dont dispose l'ensemble des groupements équestres affiliés et agréés, ont voté.

DEUXIÈME CONVOCATION

Si le quorum n'est pas atteint, la présente convocation tient lieu de deuxième convocation pour l'Assemblée n'ayant pu se tenir. Dans ce cas, l'Assemblée est convoquée sans condition de quorum le :

Lundi 6 Février 2012 à 19h00

Au siège du CRTEIF
56 rue des Renaudes
Paris 75017

Le bureau de vote sera ouvert de 17h30 à 18h30

Tous les documents relatifs aux votes de cette Assemblée Générale 2011 sont consultables sur le site officiel du CRTEIF www.crteif.fr (onglet Le CRTEIF/ Documents législatifs) ou via le site du CREIF – www.cheval-iledefrance.com (onglet Le CREIF / Le Tourisme Equestre), ou expédiés sur demande écrite.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.